



## Travail en maison de retraite et accusations

-----  
Par Visiteur

Je travaille en maison de retraite depuis 5 ans. lundi j'ai reçu une lettre qu'on me reprochait des faits. pendant toute la semaine j'ai cherché au travail ce qu'on me reprochait. j'ai su vendredi que sa venait de la psychologue, qui vient d'arriver à la maison de retraite, qui aurait interrogé un résident dont je m'occupe depuis 5 ans et qui lui aurait dit que je le brusquais. je sais qu'elle l'a interrogé toute seule avec le directeur. je lui ais dit que se résident avait souvent eu des problemes avec les aides-soignante et souvent dit des choses qui sont délirante. l'autre jour il disait à mes collègues que j'étais enceintes de lui...etc. il a la maladie de parkinson et à parfois des épisodes délirant chose qu'elle n'avait pas l'air de savoir. l'infirmière coordinatrice lui a dit qu'elle avait pas à faire ça toute seule, qu'on était une équipe et qui fallait qu'elle en parle. moi je suis sur de moi, je m'occupe de ce résident depuis 5 ans et je ne le maltraite pas. depuis lundi je ne vis plus, je prend du xanax pour dormir et me demande ce qu'il m'arrive. j'ai mon entretien le 16 fevrier à 17h. puis-je porter plainte contre la psychologue pour diffamation si l'affaire va plus loin ? merci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

j'ai mon entretien le 16 fevrier à 17h. puis-je porter plainte contre la psychologue pour diffamation si l'affaire va plus loin ?

Avant de faire quoi que ce soit et pour ne pas envenimer les choses attendez de savoir ce qui ressortira de cet entretien.

Est ce un entretien formel préalable à une éventuelle mise à pied ou bien est ce un entretien informel au cours duquel l'on souhaite entendre votre version des faits?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Il envisage de prendre une sanction disciplinaire à mon encontre et me convoque à un entretien préalable

-----  
Par Visiteur

Madame,

il envisage de prendre une sanction disciplinaire à mon encontre et me convoque à un entretien préalable  
Le terme de sanction disciplinaire est très large car cela va du blame au licenciement.

La convocation à cet entretien a pour but de permettre à votre employeur de vous indiquer ce qu'il vous reproche et ce qu'il envisage et à vous de vous expliquer sur les faits qui vous sont reprochés. Vous pouvez vous faire assister d'une personne de votre choix appartenant au personnel.

Si après notification de votre sanction vous souhaitez la contester vous aurez tout le loisir de présenter vos explications à votre employeur, par écrit ou par l'intermédiaire des représentants du personnel.

Et si vous considérez de la sanction est injuste ou disproportionnée, vous pourrez saisir le conseil de prud'hommes.

Dans l'immédiat préparez vos arguments pour votre entretien. Essayez d'être le plus calme possible et ne vous inquiétez pas avant l'heure.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu, je suis un peu moins stressé et j'y vois un peu plus clair. merci

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
Etant donné que votre rendez vous lieu demain je laisse la discussion ouverte.  
J'espère que tout va bien se passer.  
Surtout même si l'on vous attaque gardez votre sang froid et expliquez vous.  
Bon courage.

Très cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci à vous et j'attend l'entretien demain. est ce que je peux vous parlez encor demain si j'ai des questions?

-----  
Par Visiteur

Oui bien sur je laisse la discussion ouverte et attends de vos nouvelles.

Bien à vous.

-----  
Par Visiteur

Merci.